



**Pour le retrait du projet évaluation,  
pour nos métiers, nos conditions de travail,  
après le 15 décembre, tous à Paris !**

## **GRÈVE ET MANIFESTATION NATIONALE MARDI 31 JANVIER**

Face à la réaction immédiate et unanime de la profession, aux 70 000 signatures de la pétition en ligne lancée par le SNES, et à la grève unitaire du 15 décembre, le ministère n'a cessé de "communiquer" durant tout le mois de décembre, mais sans jamais répondre à la demande des personnels pour le retrait des textes sur l'évaluation. Où en sont les fameuses "négociations", promises essentiellement pour rompre l'intersyndicale qui regroupait l'ensemble des organisations ? Nulle part, puisque la place du chef d'établissement dans l'évaluation des enseignants – unique évaluateur pour l'ensemble de leur activité – ne fait pas partie des négociations ! Et rien non plus, évidemment, sur le rythme unique d'avancement dans la carrière, plus lent pour les collègues, qui permettra au gouvernement quelques économies budgétaires (entre 10 et 20 000 € de moins de salaire cumulé sur toute une carrière).

Dans ses nombreuses déclarations à la presse comme au Comité Technique Ministériel à la veille des vacances, le ministre n'a cessé d'affirmer que le chef d'établissement doit être le « patron » et qu'il est « normal » que ce soit le « supérieur hiérarchique qui soit l'évaluateur ». On ne saurait être plus clair ! Très claire est en tous les cas sa volonté de marginaliser l'activité en classe et la transmission des savoirs, le cœur de notre métier ! Ce qui revient à imposer dans l'Éducation un *new management* dont on a pourtant déjà vu ailleurs les dégâts. Culpabilisés par un questionnaire d'auto-évaluation dont les "objectifs" relègueront à l'arrière-plan tout regard expert sur leur pratique, les collègues vont se retrouver chaque année face à leur chef d'établissement pour un « entretien professionnel ». Ce dernier résumera l'échange en s'en tenant aux quelques lignes d'une appréciation littérale... quelques lignes qui rendront peu compte de la complexité du métier au quotidien... mais qui justifieront la distribution (ou non) "d'avantages d'avancement" permettant d'avancer un peu plus vite qu'au rythme de l'ancienneté, devenu la règle pour tous. Ainsi mis en concurrence avec leurs collègues au sein de l'établissement pour l'obtention d'avantages (en nombre forcément limité), les personnels enseignants, CPE, COPsy, seront-ils vraiment davantage motivés pour la réussite de tous les élèves ?

Le SNES-FSU ne peut accepter d'en rester là et appelle dès maintenant à intensifier l'action contre le projet Chatel. Cette action est d'autant plus indispensable et urgente que les suppressions de postes annoncées par le ministère pour la rentrée 2012 (-6 550 pour le second degré, -55 ETP pour les lycées et collèges de notre académie) préfigurent une nouvelle dégradation importante des conditions de travail et d'emploi.

<b>Calendrier de la réforme Évaluation</b>		
Période	Évaluation	Avancement
01/09/12 au 31/08/13	Note chiffrée sur 100 (IPR + CE)	GC/C/Ancienneté sur la base des notes acquises sur l'année scolaire 2011/2012.
01/09/13 au 31/08/14	Note chiffrée sur 100 (IPR + CE)	GC/C/Ancienneté sur la base des notes acquises sur l'année scolaire 2012/2013.
01/09/14 au 31/12/14	Note chiffrée sur 100 (IPR + CE) <i>Fin de la cadence année scolaire</i>	GC/C/Ancienneté sur la base des notes acquises sur l'année scolaire 2013/2014 uniquement pour les collègues promouvables entre le 01/09/14 et le 31/12/14
A partir du 01/01/2015	Suppression de toute notation. Entretien professionnel avec le chef d'établissement, avec un rapport d'activités à rédiger. <i>Cadence année civile</i>	Ancienneté pour tous et attribution de réduction d'ancienneté (2 ou 5 mois par an) utilisable seulement tous les 3 ans.

### **Le 31 janvier : tous à Paris !**

Trains pour la manif à Paris le mardi 31 janvier : inscrivez vous au plus vite pour réserver votre place dans le TGV auprès du SNES Académique 02.99.84.37.00 ou [s3ren@snés.edu](mailto:s3ren@snés.edu).

Des souscriptions seront proposées dans chaque établissement pour prendre en charge collectivement les frais de transport. Des places en cars seront encore possibles pour les inscriptions de dernière minute.

31/01/12	Départ	Retour
<b>Brest</b>	6h32	22h57
<b>Saint Brieuc</b>	8h01	21h19
<b>Quimper</b>	6h33	22h26
<b>Lorient</b>	7h18	21h49
<b>Vannes</b>	7h54	21h21
<b>Rennes</b>	9h03	20h17
<b>Arrivée Paris</b>		11h11
<b>Départ Paris</b>		18h12

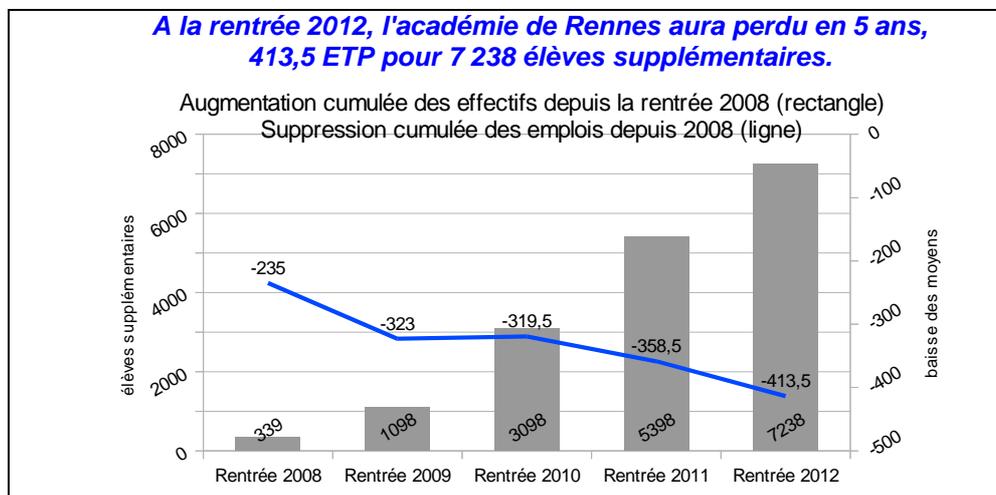
Réunissez-vous en assemblée générale pour définir les modalités de l'action dans vos établissements : refus de tout ce qui n'est pas statutaire, réunion d'information avec les parents d'élèves, interpellation des élus... Il s'agit d'articuler la lutte contre les textes sur l'évaluation et celle contre les suppressions de postes et de nous amener à mobiliser l'ensemble de la profession pour une grande journée nationale d'action avec tous les personnels, couplant grève et manifestation nationale le 31 janvier à Paris.

La poursuite de la mobilisation doit faire comprendre au Ministre que la profession dans son immense majorité ne peut accepter un tel projet.

## Rentrée 2012 : toujours plus d'élèves, encore des suppressions de postes !

55 emplois temps plein sont supprimés pour 1 840 élèves de plus dans le second degré public (+1465 élèves en collèges, +872 en lycées généraux et technologiques, -782 en LP et +265 en post-bac). Depuis la rentrée 2008, 413,5 emplois d'enseignants ont été supprimés dans les classes sous couvert « d'un fonctionnaire sur 2 deux non remplacé » avec pourtant 7 238 élèves en plus (cf. graphique). Plusieurs indicateurs confirment le dynamisme démographique en Bretagne et prévoient à l'horizon 2034, 20 000 élèves supplémentaires en âge d'être au lycée ! La FSU Bretagne continue de prendre des initiatives pour sensibiliser les élus des collectivités territoriales, la planification de construction de nouveaux établissements se pose comme une priorité. Du côté de l'Etat, la stratégie est à courte vue... La priorité est à la suppression des 6 550 emplois dans le second degré prévue dans la loi de finances 2012, les Recteurs étant chargés d'actionner « les leviers académiques » pour payer la facture. **Remplacement, taille des classes, suppression des options et diversification « raisonnée » de l'offre de formation... seront très probablement les axes de travail du Recteur.** Une tentative de réduire les droits des collègues en mi-temps thérapeutique ne semblerait pas exclue. Lors du CTA (comité technique académique) le 17 janvier, le Recteur présentera sa méthode pour supprimer les 55 emplois, les chefs d'établissements connaîtront ensuite leur DGH. **Exigez que le CA de l'établissement soit informé au plus vite.** Certains chefs d'établissement s'appuyant sur le décret dit de « nouvelle gouvernance » des EPLE (BO du 4/02/2010) repoussent d'autorité les débats à juin. **Cette interprétation, qui plus exactement est une consigne d'un syndicat de chef d'établissement, est fautive et doit être combattue.** Rien n'autorise le chef d'établissement à priver le CA d'informations essentielles pour la préparation de rentrée au moment où les décisions sont présentées dans les instances paritaires départementales et académiques. **Contactez-nous en cas de litige.**

Mesures de carte, compléments de service, regroupements aberrants, fermetures d'options, effectifs pléthoriques, augmentation des HS... vont une nouvelle fois être imposés par les autorités académiques : **réunissez-vous en AG, à l'occasion des heures d'informations syndicales, alertez les parents, les élus et les médias. Chaque action locale participera à la mobilisation de tous avant la grande manifestation nationale à Paris le 31 janvier.**



### Quel avenir pour les jeunes des milieux populaires ?

Alors que la possibilité de constituer des groupes en collège sur une partie des horaires pourrait réduire les inégalités scolaires, la multiplication des divisions à 30 élèves (voire plus parfois!) ne facilite pas la réussite de tous les élèves. Les campagnes de promotion du gouvernement incitent d'ailleurs certains à quitter prématurément le système scolaire pour se tourner vers un apprentissage précoce. Avec la généralisation des enseignements imposée par les réformes – contestées – des séries technologiques industrielles et tertiaires, c'est la réussite de nombreux jeunes qui risque là aussi d'être compromise. Ce n'est pas un problème pour le rectorat qui cherche à remplir des formations plus courtes mais moins qualifiantes en bac professionnel. Dans les lycées généraux, quelques lycées prestigieux pourront financer leurs options, marquant un peu plus l'écart avec des établissements de secteurs plus populaires concentrés, faute de moyens, sur les enseignements obligatoires. **Cette école à deux vitesses, nous n'en voulons pas ! Elle dessine une société plus inégalitaire encore et profondément injuste.** La loi d'Orientation votée en 2005 - toujours combattue par la FSU - applique plus durement encore sa logique du « tri des élèves » avec la casse du second degré.

Quant au premier degré, **179 postes de professeurs des écoles sont supprimés en Bretagne à la rentrée 2012 !** Taille des classes, accueil des enfants de moins de 3 ans, RASED seront les « leviers » académiques pour rendre les postes. **A long terme, qui seront les enfants les plus pénalisés par ces mesures ?**

### Calendrier du mois de juin et du bac 2012

Le BO n° 45 du 8 décembre confirme nos craintes : la poursuite de la « reconquête du mois de juin » se traduit par un resserrement du calendrier des épreuves du bac, qui se déroulera du lundi 18 au vendredi 22 juin sans week-end de battement. Journées marathon pour les élèves, délais de corrections raccourcis en philosophie, histoire-géographie des 1S et des Terminales... Les difficultés des années précédentes sont amplifiées ! Le SNES pèsera pour que les calendriers rectoraux d'orientation et de remise des notes soient les plus favorables possible.

### Délai de carence

Malgré l'opposition unanime des fédérations de fonctionnaires et un vote négatif du Sénat, l'Assemblée a voté la création d'une journée de carence pour les fonctionnaires, mise en œuvre au 1er janvier 2012. Les fonctionnaires ne seront donc plus rémunérés au titre du premier jour du congé maladie (hormis les cas de congé longue maladie, longue durée, ou en cas d'accident survenu dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions). C'est bien d'une baisse déguisée de salaire dont il s'agit qui va pénaliser particulièrement les collègues contraints à des arrêts fréquents en raison de leur état de santé fragile. Les salariés du privé ont échappé quant à eux à une quatrième journée, mais le plafond de leurs indemnités journalières est abaissé à 1,8 fois le SMIC (soit 2 500 euros brut). Une nouvelle fois, les efforts sont partagés... entre les salariés, tandis que les niches fiscales et les exonérations de cotisations sociales continuent à être épargnées : le président des riches a encore frappé !